

tramways se manifeste surtout en ce moment où la question de la franchise vient mettre en évidence que cette dernière dépend jusqu'à un certain point des autorités municipales et celles-ci doivent en conséquence lui imposer équitablement les conditions qui lui paraissent justifiées de manière à soutenir les intérêts des contribuables et des... clients de la compagnie des tramways.

Il ne serait pas déraisonnable de penser qu'on devrait procéder tous les cinq ans à une révision des tarifs et que ceux adoptés pour chacune de ces périodes soient fixés d'après les résultats obtenus pendant la précédente. En procédant ainsi, le public verrait ses intérêts sauvegardés et on en arriverait fatalement à une réduction notable du tarif actuel.

La bataille municipale va s'engager prochainement à fond sur le terrain de la franchise des tramways et nous aurons à revenir souvent sur le sujet pour commenter les arguments qui auront été posés en avant.

L'HON. M. WHITE AU CANADIAN CLUB.

—Pour l'instant, en la crise mondiale actuelle, le mot d'ordre au Canada devrait être: "fabriquer, fabriquer encore, fabriquer toujours".

Telle est en synthèse la conférence de l'honorable M. W. T. White, ministre des finances, au Canada, au Canadian Club, cette semaine.

—Après quatre mois de guerre, le Canada reste intact quant à son équilibre économique et c'est mieux que beaucoup de nations n'ont pu faire.

La finance fut d'abord prostrée par la rapidité du choc qui heurta plus ou moins violemment tous les pays. Les bourses fermèrent leurs portes, la confiance économique diminua. Il y eut des débâcles. Partout on demandait de l'or, car on voulait se garer contre la catastrophe qui menaçait l'univers. Le commerce international semblait près de finir.

L'Angleterre et l'Europe continentale durent proclamer le moratorium. En trois semaines, le cataclysme était complet. On ne saurait mieux dépeindre l'effet qui a produit la guerre sur le commerce et la finance, que ce que ferait une lourde pince d'acier plongée brutalement dans le frêle, délicat et compliqué mécanisme d'une grande presse d'imprimerie moderne alors qu'elle est en pleine action.

Le salut nous est venu ainsi qu'à l'univers de l'invincibilité de la flotte anglaise qui maintint sa suprématie sur les sept mers et assura l'échange des produits et des relations.

L'état des banques est plus stable, plus rassurant et l'argent est en quantité suffisante pour assurer le bien-être raisonnable des populations de l'empire.

Notre situation économique est rassurante et rien ne saurait motiver ces paniques maladroites créées par des esprits étroits et pusillanimes.

Le président de la Banque de Montréal, dans son rapport déclarait récemment que la condition des affaires était fondamentalement sûre par tout le Canada.

Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer, mais de s'armer par une production à outrance, ce qui préparera un avenir fécond.

LE CONCOURS DE LA SWIFT CANADIAN COMPANY

Tous les épiciers ont pris connaissance dans notre numéro du 18 septembre du grand concours ouvert aux commis du commerce de détail et qui consistait à répondre à cette question: "Quelles sont les dix meilleures raisons pour lesquelles le consommateur devrait acheter les Jambons et Bacon de Swift's Premium?" Beaucoup de commis sont certainement entrés dans le tournoi, si l'on en juge par le nombre formidable de réponses reçues par la Swift Canadian Company, et ils doivent attendre impatiemment le verdict du

jury. Les résultats devaient être rendus publics le 5 décembre, mais le dépouillement des nombreuses réponses a exigé plus de temps que prévu et cette proclamation a été retardée jusqu'au 25 courant. Que les concurrents prennent donc un peu patience; ils auront bientôt satisfaction.

LA FIXATION DES PRIX DE VENTE.

Depuis la décision prise par la Cour Suprême des Etats-Unis, il y a deux ans, dans le cas "Sanatogen", concernant le droit d'un détaillant de réduire les prix sur les articles patentés, il y a toujours eu un fort mouvement continu dans cette voie pour l'adoption d'une mesure qui légaliserait la fixation des prix de ventes établis par les manufacturiers pour leurs produits. Trois projets de loi sont maintenant à l'étude au parlement, lesquels, d'une manière ou d'une autre, donnent droit au manufacturier de fixer un prix uniforme au taux duquel son article déposé, patenté, ou de sa marque, doit être vendu au détail.

Alors qu'il est tout à fait improbable qu'une législation de cette nature soit passée à la courte session prochaine, la question soulevée est appelée à former un des points importants du nouveau Congrès.

UN AMENDEMENT POSSIBLE A LA LOI ANTI-TRUST.

Un amendement à la Loi Sherman qui permettrait aux manufacturiers de combiner ensemble les prix et agences communes, seulement quand engagés dans le commerce étranger, sera considéré sérieusement cet hiver.

Les restrictions de la loi existante, comme caractérisées dans la Loi Sherman, aussi bien que dans la Loi Clayton récemment passée, rendent cette pratique impossible, est-il soutenu, car les manufacturiers et les exportateurs sont en état d'infériorité pour concurrencer avec succès les compétiteurs des marchés étrangers pour cette raison, que d'après les statuts actuellement en vigueur, chaque manufacturier aura à faire ses opérations d'une manière indépendante et supporter le poids d'une publicité et d'un établissement de ventes individuels.

Un comité de la Chambre de Commerce des Etats-Unis a commencé déjà à tenir des assemblées à New-York, dans le but d'établir la formule d'un amendement convenable pour être présenté au Congrès. Dans cette campagne, cependant, il n'y a aucune intention de la part des manufacturiers intéressés ou de la Chambre de Commerce de chercher le renversement de quelques dispositions des lois anti-trusts en tant que relatives au commerce intérieur.

LE COMMERCE DU THE.

Le thé est plus cher qu'il n'a été depuis un quart de siècle, dit "l'Epicier", de Londres. Il y a plusieurs raisons pour cela. D'abord, la désorganisation complète des envois réguliers, par suite de l'activité de l'ennemi sur l'Océan Indien. En second lieu l'énorme demande croissante pour le thé dans les Iles Anglaises pour les besoins de l'armée et de la marine. Troisièmement, la grosse quantité de thé qui a été envoyée en Allemagne et en Autriche. Cette dernière cause seule a raréfié le marché du thé de 26 millions de livres en trois mois, et on estime que cette accapuration a affecté les prix d'au moins 2 pence, 1/2 penny ou trois pence la livre.

Bien que deux de ces causes aient été pour l'instant éliminées, on ne pense pas que l'augmentation de la production dans l'Inde et à Ceylan soit proportionnelle à la demande additionnelle de la Grande-Bretagne et de la Russie.

Il faut donc s'attendre à des prix comparativement élevés pour le thé pendant toute la saison au moins.